



FONDATION
CULTURE &
DIVERSITÉ

Stage Egalité des Chances à l'Institut national de l'audiovisuel

Inscriptions 2021-2022

1. Présentation du Stage Égalité des Chances

Le Stage Égalité des Chances, organisé par l'Institut national de l'audiovisuel (INA) et la Fondation Culture & Diversité, a pour objectifs de vous confirmer dans votre choix de poursuivre des études en audiovisuel, de vous préparer aux procédures d'admission à l'INA, notamment à la recherche d'un contrat d'apprentissage, et ainsi d'augmenter vos chances d'intégrer cette Ecole.

Il est composé de cours théoriques, de rencontres avec des professionnels, de visites de médias et d'entreprises du secteur. A titre indicatif, vous trouverez en page 3, le programme d'un précédent Stage Égalité des Chances.

Le Stage 2021-2022 se déroulera du dimanche 13 au samedi 19 février 2022 inclus.

Suite au Stage, vous passerez les procédures d'admission à l'INA comme tous les autres candidats : aucun quota ni voie parallèle d'accès ne vous sera accordé.



Exemple de programme de Stage Egalité des Chances

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
	<p><u>9h30 - 11h</u> Accueil des élèves et présentation de la semaine</p> <p><u>11h - 12h30</u> Atelier culture générale ou CV & lettre de motivation</p>	<p><u>9h30 - 12h30</u> Projection d'un documentaire et discussion autour du film avec la réalisatrice</p>	<p><u>11h-12h30</u> Visite de l'exposition « Être beau » au musée de l'Homme</p>	<p><u>9h45 - 12h</u> Visite de France Télévisions</p>	<p><u>9h30 - 11h</u> Présentation des DITS et de l'alternance</p> <p><u>11h00 - 12h30</u> Atelier CV & lettre de motivation et entretiens individuels</p>	<p>Départ des élèves de Paris</p>
<p>12h30 - 13h30 Déjeuner</p>	<p>12h30 - 13h30 Déjeuner</p>	<p>12h30 - 13h30 Déjeuner</p>	<p>12h30 - 13h30 Déjeuner</p>	<p>12h30 - 13h30 Déjeuner</p>	<p>12h30 - 13h30 Déjeuner</p>	<p>12h30 - 13h30 Déjeuner</p>
<p>Arrivée des élèves à Paris</p>	<p><u>13h30 - 16h15</u> Visite de l'INA Sup</p> <p><u>17h - 18h</u> Présentation du Réseau Culture & Diversité</p>	<p><u>15h - 17h30</u> Visite de l'agence Premières Lignes</p> <p><u>18h - 19h30</u> Présentation du DITS Son</p>	<p><u>13h45 - 16h</u> Visite de Radio France</p> <p><u>16h15 - 18h30</u> Visite du tournage de l'émission 28minutes (Arte)</p>	<p><u>14h - 15h30</u> Présentation du DITS Montage</p> <p><u>15h45 - 17h15</u> Atelier culture générale ou CV & lettre de motivation</p>	<p><u>14h - 16h15</u> Atelier CV & lettre de motivation et entretiens individuels</p> <p><u>16h30 - 17h30</u> Bilan de la semaine</p>	
<p>20h Dîner</p>	<p>20h Dîner</p>	<p>20h Dîner</p>	<p>20h Dîner + pièce de théâtre</p>	<p>20h Dîner</p>	<p>19h30 Dîner de fin de stage</p>	

Etant donné la situation sanitaire, les recommandations gouvernementales et les obligations légales à la date de diffusion de ce dossier de candidature (27/09/2021), vous trouverez ci-dessous les conditions dans lesquelles la Fondation Culture & Diversité pourrait être en mesure d'assurer la tenue du Stage Egalité des Chances en présentiel.

Ces conditions visent à minimiser le risque de contamination au Covid-19 des élèves participants et donc d'arrêt du Stage Egalité des Chances.

En fonction de l'évolution de la situation sanitaire, des recommandations gouvernementales et des obligations légales, ces conditions d'organisation sont susceptibles d'évoluer.

Par ailleurs, en cas d'évolution de la situation sanitaire, la Fondation Culture & Diversité, avec l'Ecole d'accueil du Stage Egalité des Chances, les autres Ecoles partenaires du programme, le ministère de la Culture et le ministère de l'Education nationale, de la Jeunesse et des Sports, se réservent le droit d'organiser le Stage Egalité des Chances en visioconférence.

2. Informations importantes relatives au pass sanitaire pour participer au Stage Egalité des Chances en période de Covid-19

Recommandation à se faire vacciner pour les élèves souhaitant participer au Stage Egalité des Chances

Le Stage Egalité des Chances se déroulera en collectivité et dans des lieux accueillant du public, que ce soit pendant les temps d'ateliers, de sorties culturelles, de repas ou pour le logement en chambres collectives. Conformément au décret n°2021-1059 du 7 août 2021, le pass sanitaire est exigé dans les lieux et établissements où le brassage du public est le plus à risque sur le plan sanitaire. De ce fait, un pass sanitaire valide sera demandé aux élèves tout au long de la semaine, que ce soit par la SNCF pour rejoindre et quitter le lieu du Stage, mais aussi par l'auberge de jeunesse, les lieux culturels, les restaurants, etc.

Il ne sera donc pas possible de participer au Stage Egalité des Chances sans pass sanitaire, dont l'instauration sera effective pour les 12-17 ans à compter du 30 septembre 2021.

Il est donc vivement recommandé aux élèves qui souhaitent participer au Stage Egalité des Chances à l'INA qui aura lieu du dimanche 13 au samedi 19 février 2022 inclus à l'INA de se faire vacciner.

Attention, pour se faire vacciner avant le Stage Egalité des Chances qui débutera le dimanche 13 février 2022, il est rappelé aux élèves de bien prendre en compte l'intervalle nécessaire de 3 à 7 semaines entre la première et la deuxième dose de vaccin, ainsi que le délai de validation du pass sanitaire (actuellement 7 jours après la deuxième dose).

Ainsi, pour pouvoir bénéficier d'un schéma vaccinal complet à la date du début du Stage Egalité des Chances (dimanche 13 février 2022), il faut :

- prévoir de recevoir la première dose si possible avant le samedi 18 décembre 2021 ;
- prévoir de recevoir la deuxième dose au plus tard le samedi 5 février 2022.

Dispositif pour les élèves non-vaccinés lors du Stage Egalité des Chances

Il est possible d'avoir un pass sanitaire sans être vacciné et donc de participer au Stage Egalité des Chances, mais cela implique des obligations.

Les élèves qui ne seront pas vaccinés au début du Stage Egalité des Chances devront fournir un test PCR négatif daté de moins de 48h lors du premier jour du Stage Egalité des Chances (dimanche 13 février 2022). Le coût de ce test sera à la charge des élèves.

Par ailleurs, ces élèves devront se soumettre à un test antigénique toutes les 72h afin de pouvoir accéder aux locaux d'hébergement, aux lieux de restauration et aux activités culturelles proposées. Les coûts et l'organisation de ces tests seront pris en charge par la Fondation Culture & Diversité.

Organisation des activités et des conditions d'accueil

Les activités (ateliers, sorties culturelles, etc.), ainsi que les modalités d'accueil (repas et hébergement) seront organisées afin de minimiser les risques de contamination au Covid-19 des élèves participants et donc d'arrêter du Stage Egalité des Chances.

Cette organisation sera définie et transmise aux élèves participants avant le début du Stage Egalité des Chances.

3. Informations importantes relatives au protocole en cas de contamination au Covid-19 d'un élève pendant le Stage Egalité des Chances

Sous réserves de modifications ultérieures des recommandations sanitaires gouvernementales, le protocole exposé ci-dessous sera appliqué en cas de contamination au Covid-19 d'un élève mineur ou majeur pendant le Stage Egalité des Chances.

Protocole pour l'élève testé positif au Covid-19

Un test PCR sera effectué :

- en cas de test antigénique positif ;
- en cas de symptômes, que l'élève soit vacciné ou non.

Le coût éventuel de ce test PCR sera à la charge de la Fondation Culture & Diversité.

Dans l'attente des résultats du test PCR, l'élève sera mis à l'isolement au sein de l'auberge de jeunesse.

Si la contamination au Covid-19 est confirmée, et étant donné que la période d'isolement recommandée par les autorités sanitaires en cas de contamination au Covid-19 (10 jours) excède la durée du Stage Egalité des Chances (7 jours), le responsable légal ou le contact d'urgence de l'élève s'engage à venir chercher l'élève sur le lieu du Stage Egalité des Chances (Paris), ou à prendre toutes dispositions afin que l'élève puisse être rapatrié à son domicile dans les plus brefs délais. Attention, l'élève testé positif n'aura plus de pass sanitaire

et ne pourra donc pas rentrer en train avec son responsable légal ou son contact d'urgence. Il faudra donc prévoir un autre moyen de transport pour raccompagner l'élève.

L'élève sera placé à l'isolement au sein de l'auberge de jeunesse jusqu'à l'arrivée du représentant légal ou du contact d'urgence.

Protocole pour le reste du groupe en cas de contamination avérée au Covid-19 d'un élève du groupe

En cas de contamination avérée au Covid-19 d'un élève du groupe, la continuité ou l'arrêt du Stage Egalité des Chances dépendra de la réglementation en vigueur au moment du Stage Egalité des Chances.

Le protocole sera défini et transmis aux élèves participants avant le début du Stage Egalité des Chances.

4. Respect des gestes barrières

Durant toute la durée du Stage Egalité des Chances, les équipes encadrantes demanderont aux élèves :

- De respecter une distance d'au moins 1 mètre avec les autres personnes ;
- De porter un masque chirurgical de façon permanente durant les temps de transport, de visite et d'atelier, et ce même si la distance d'au moins 1 mètre avec les autres personnes est respectée ;
- De se laver régulièrement les mains ou d'utiliser une solution hydroalcoolique ;
- D'être particulièrement vigilant durant les pauses repas : lorsque le masque est retiré, bien veiller à respecter une distance d'au moins 2 mètres avec les autres personnes.

5. Les trois conditions requises pour candidater au Stage Egalité des Chances

1. Vous êtes boursier de l'enseignement secondaire
2. Vous souhaitez intégrer le DITS audiovisuel en options montage et postproduction ou métiers du son de l'école de l'INA, en contrat d'apprentissage
3. Vous êtes actuellement dans l'un de ces parcours :

REMISE A NIVEAU	MANCAV	
TERMINALES PROFESSIONNELLES	Systèmes Numériques (priorité pour l'option ARED) Artisanat et métiers d'art (Communication visuelle pluri média ou Photographie)	
TERMINALES TECHNOLOGIQUES	STI2D ou STD2A	
TERMINALES GENERALES	Suivre 2 spécialités obligatoires au choix parmi les 5 suivantes : Arts Mathématiques Numérique et sciences informatiques Sciences de l'ingénieur Physique Chimie	Suivre 2 spécialités au choix recommandées parmi les 3 suivantes : Arts Numérique et sciences informatiques Langues, littératures et cultures étrangères
	↓	↓
	BTS METIERS DU SON	BTS MONTAGE ET POSTPRODUCTION

→ Vous pouvez candidater ici : Dossier de candidature au Stage Egalité des Chances à l'INA

6. Les formalités de candidature

Le Dossier de candidature au Stage Egalité des Chances à l'INA comprend :

- Un formulaire d'inscription administrative auquel vous devez joindre :
 - a. la photocopie des relevés de notes de Première,
 - b. la photocopie du relevé de notes du baccalauréat de Première,
 - c. la photocopie du relevé de notes du premier trimestre de Terminale,
 - d. une attestation de bourse de l'année en cours.
- Un questionnaire de motivation
- Une fiche à remplir par un professeur de votre choix
- Une autorisation parentale de participation au Stage Egalité des Chances
- Un engagement sur l'honneur de votre responsable légal ou de votre contact d'urgence à venir vous chercher sur le lieu du Stage en cas de contamination au Covid-19
- La lettre d'engagement à postuler pour l'un des deux DITS à la suite du Stage Egalité des Chances

Le dossier de candidature dûment rempli est à renvoyer par voie numérique uniquement à l'adresse mail suivante (cjeanjoseph@fmlcd.org) au plus tard le jeudi 9 décembre 2021 inclus :

→ Pour toute information complémentaire, merci de contacter
Côme Jean-Joseph, Chargé de mission à la Fondation Culture & Diversité :
cjeanjoseph@fmlcd.org ; 01 47 53 61 80

7. Le déroulement de la sélection

La sélection des candidats est réalisée par un jury mixte composé de représentants de l'INA et de la Fondation Culture & Diversité.

Environ 10 élèves seront sélectionnés au niveau national pour participer au Stage Egalité des Chances. Les critères de sélection sont les suivants :

- Motivation de l'élève pour participer au Stage et pour poursuivre des études en audiovisuel,
- Adéquation du projet de l'élève par rapport à des études d'audiovisuel,
- Critères académiques,
- Critères économiques et sociaux.

Tout envoi de votre dossier équivaut à un engagement ferme de votre part de participer au Stage Egalité des Chances à l'INA si vous êtes sélectionné(e), que celui-ci soit organisé en présentiel ou en visioconférence.

→ Par mail à l'adresse suivante : cjeanjoseph@fmlcd.org
Tous les fichiers doivent être envoyés au format PDF et nommés comme suit :
NOM Prénom – Nom du document
(Exemple : DUPOND Henri – Questionnaire de motivation)



8. Présentation de l'accompagnement après le Stage Egalité des Chances

Les élèves retenus pour participer au Stage Egalité des Chances à l'INA intègrent le Réseau Culture & Diversité, et bénéficient, à ce titre, du système d'accompagnement mis en place par la Fondation Culture & Diversité :

- Aide à la recherche d'un contrat d'apprentissage : en cas d'admissibilité à l'INA, accompagnement individuel dans la recherche d'une alternance.
- Aide financière : pour les élèves éligibles à une bourse de l'enseignement supérieur ayant intégré l'INA, une bourse d'études de 2 000 €/an.
- Aide logistique : pour tous les participants au Stage Egalité des Chances, aide à la recherche d'un logement.
- Aide à l'ouverture culturelle : pour tous les participants au Stage Egalité des Chances, des sorties culturelles sont régulièrement proposées (places de théâtre, visites de musées, avant-premières cinéma, etc.).
- Aide à l'insertion professionnelle : pour tous les participants au Stage Egalité des Chances, possibilités de stages et d'emploi, d'ateliers CV et lettre de motivation, etc.